

Plan de continuité d'activité - Je travaille au bureau

Recommandations concernant le plan de continuité d'activité et le travail au bureau durant l'épidémie de COVID-19.

Respecter les gestes barrières



Conseils vestimentaires pour les salariés

- ❖ Ne pas porter de bijou
- ❖ S'attacher les cheveux
- ❖ Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail

Lavage des mains

Pendant 30 secondes en me frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets.

Se laver les mains en moyenne toute les heures mais surtout :

- ❖ Avant d'aller manger ou de préparer à manger, de fumer, de boire
- ❖ Après être allé aux toilettes
- ❖ Après un trajet en transport en commun.

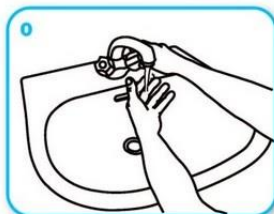
Pour être efficace la procédure d'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique doit respecter ces éléments : utilisation sur mains propres et sèches et après avoir vérifié l'absence de contre-indication.

Le lavage des mains - Comment ?

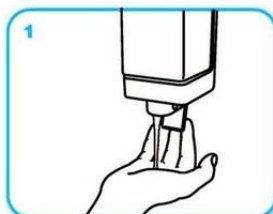
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : **40-60 secondes**



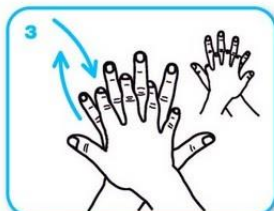
Mouiller les mains abondamment



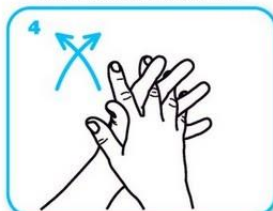
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



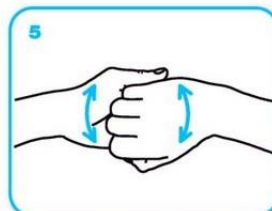
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



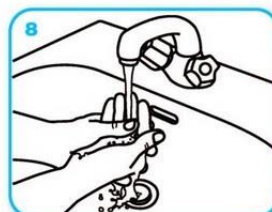
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



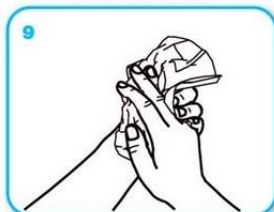
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



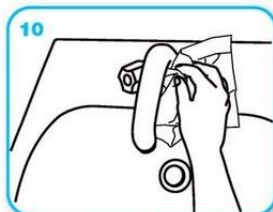
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



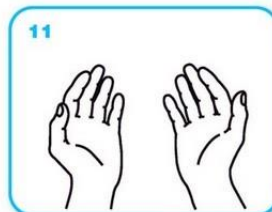
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes

Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - 45, bd Richard-Lenoir 75011 Paris - www.inrs.fr - © INRS 2016 - Design graphique Des Miniers, Illustrations Franckle Alencan - JA 774

J'ai des symptômes

Si je présente des symptômes qui me font penser au COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) :

- ❖ Je ne me rends pas au bureau
- ❖ J'appelle un médecin ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.
- ❖ J'en informe mon responsable hiérarchique

INFO
#COVID19

Les Monégasques, les résidents et les salariés peuvent poser toutes les questions en lien avec le COVID-19 en composant le numéro suivant :
(+377) 92 05 55 00 (7/7Jours- 9h/18h) ou **covid19@gouv.mc**

Le transport jusqu'au lieu de travail

Je pense à prendre :

- ❖ Mon ordre permanent de déplacement professionnel qui a été rédigé par ma direction
- ❖ Ma carte professionnelle ou une carte d'identité
- ❖ L'attestation de déplacement dérogatoire (que je télécharge et que je remplis datée du jour en France)

Privilégier les transports individuels : voiture ou deux roues. Voyagez seul. Ne pas faire de covoiturage.

Si je dois utiliser les transports en commun :

- ❖ J'évite les heures de pointe
- ❖ J'examine avec mon responsable hiérarchique les possibilités de décaler les horaires
- ❖ Je prends les mesures d'éloignement d'usage : distanciation de 1 mètre avec les autres passagers

J'arrive au bureau

- ❖ Je suis en bureau individuel
 1. Je reste à mon bureau individuel
 2. Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone, en cas de nécessité, je veille à observer une distance de 1 mètre.
 3. J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes.
- ❖ Je suis en bureau collectif
 1. Je vois s'il est possible de m'installer dans un bureau individuel.
 2. Je respecte la règle de distanciation. Au moins 2 mètres de distance entre chaque poste de travail.
 - Au besoin je déplace mon bureau pour respecter cette règle.
 - Pour les agents installés en marguerite, je privilégie la présence d'un seul agent par marguerite
 3. Je limite au strict nécessaire les déplacements hors de mon poste de travail,
 4. Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone ; en cas de nécessité, je veille à observer une distance de 1 mètre.
 5. J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes.



VEILLER À LA SANTÉ DES SALARIÉS

❖ Si je suis amené à utiliser un ordinateur commun

1. Je me lave les mains au savon avant d'utiliser le clavier et la souris et immédiatement après.
2. Je nettoie le clavier et la souris avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager avant et après son utilisation.

J'évite les réunions et au besoin réalise celles-ci en audioconférence.

Je laisse les portes ouvertes pour ne pas avoir à manipuler les poignées / exceptée celles contribuant au compartimentage incendie.

Je me restaure dans la journée

1. Je respecte la règle de distanciation de plus de 1 mètre avec mes collègues même en extérieur.
2. Les moments de convivialité (pots, déjeuner, activité sportive) sont à proscrire pour le moment
3. Si je prends mon repas sur place, je nettoie la table où je vais me restaurer avec un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager avant et après la prise de repas.
4. J'évite de faire la vaisselle sur mon lieu de travail et emporte à mon domicile les plats, assiettes, et couverts.
5. J'évite d'utiliser les équipements de type distributeur de boisson, machine à café, fontaine à eau présents sur site, car les surfaces ne sont pas toujours propres.

Je reçois un usager

1. Je me réfère aux consignes métiers directionnelles en la matière.
2. Je ne reçois pas une personne qui tousse, je lui demande de partir.
3. Dans la mesure du possible, je choisis un lieu de réception qui pourra être aéré.
4. Je maintiens la distance de sécurité de 1m50.
5. Je prévois du mobilier (siège) facilement nettoyable, j'évite les sièges en mousse et sièges de bureau.
6. J'utilise mon propre stylo.
7. Je limite le temps de réception au strict nécessaire.
8. J'aère l'espace de réception durant 15 minutes après la réception de l'utilisateur.
9. Je me lave les mains à l'issue de la réception de l'utilisateur.

Une personne de mon service présente des signes d'infection COVID

1. Je me tiens à distance de la personne plus de 1 mètre
2. Je l'invite à se mettre dans une pièce isolée
3. J'appelle mon responsable
4. Je contacte le médecin de prévention, j'appelle les services d'urgence le 15 ou tout autre service d'urgence.
5. Je rassure la personne et la tient au courant.



Je quitte le bureau

- ❖ Je signale mon départ à mon responsable hiérarchique.
- ❖ En arrivant chez moi, je me lave les mains.
- ❖ Je maintiens l'application des mesures barrière même en dehors de mon lieu de travail.
- ❖ J'applique les règles de confinement quand je sors de mon bureau.

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Rappel : Port de masques

Les masques chirurgicaux sont indiqués dans :

- la prévention des contacts cutanéomuqueux avec des liquides biologiques ;
- la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.

Le masque chirurgical protège également celui qui le porte contre les agents transmissibles par voie « gouttelettes ». Les masques FFP2 permettent de se protéger des personnes symptomatiques : ces masques sont efficaces maximum 4 heures et sont pour l'instant réservés aux personnels de soins.



Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France